



**Monsieur Mars Di
Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg, le 12 juin
2018**

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale au sujet du Lycée Ermesinde.

Le 5 juin 2018 les parents d'élèves du Lycée Ermesinde ont été invités à une réunion d'information portant sur les changements annoncés pour la rentrée scolaire 2018-2019 tels qu'ils sont prévus dans le cadre du nouveau projet du Lycée-pilote.

Sachant que le Lycée met actuellement l'accent tout particulièrement sur la passion, l'amitié, la communauté, la promotion des talents et une bonne orientation en permettant aux élèves de découvrir et de développer leurs intérêts et leurs talents, le projet de loi semble conférer au Lycée une nouvelle vocation régie par une nouvelle idéologie.

Tel qu'il est annoncé dans le projet de loi, le Lycée mettra dorénavant sur la production de biens et de services, la conception, la commercialisation d'un produit et la pérennisation de la production.

Lors de la réunion d'information pour les parents, un projet d'évaluation et un bulletin ont été présentés aux parents. Il est prévu d'évaluer l'activité de production des élèves en entreprise par une « évaluation orientative » en ayant recours à un jugement allant de une à cinq étoiles.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale :

- Monsieur le Ministre est-il au courant des modalités d'évaluation que le Lycée compte mettre en œuvre et de la forme des bulletins soumis aux élèves ?
- Le projet du Lycée-pilote sera-t-il mis en œuvre pour la rentrée 2018/2019, tel qu'il a été annoncé aux parents d'élèves lors de la réunion d'information, sachant que le projet de loi y relatif n'a pas encore été avisé par le Conseil d'Etat ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Françoise Hetto
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 16 juillet 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3865 de Madame la Députée Françoise Hetto

En réponse à la question de l'honorable Députée, je tiens à indiquer que le projet du Lycée pilote ne saurait être mis en œuvre pour la rentrée 2018/2019 étant donné qu'il n'a pas encore été soumis au vote de la Chambre des Députés. Le sujet des modalités d'évaluation et de la forme des bulletins est actuellement discuté par mes services avec les responsables du Lycée pilote.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse